

SOCIÉTÉ

faits-dj.union@sonapresse.com

Égal accès à la justice : l'idéal d'une restauration du droit

Issa IBRAHIM
Libreville/Gabon

"SANS une magistrature digne, compétente et honnête, il n'y aura pas de vraie restauration des institutions ni d'État de droit". Tout est contenu dans cet extrait du discours du chef de l'État, le général Brice Clotaire Oligui Nguema, qui présidait vendredi dernier le premier Conseil supérieur de la magistrature (CSM) de la Transition. Le ton est donné. La voie est tracée.

Un État de droit auquel aspirent les Gabonais au travers des autorités de la Transition ne saurait s'accommoder d'une justice déséquilibrée au profit "d'un petit nombre (et) au détriment du plus grand nombre", comme le relevait le garde des Sceaux, Paul-Marie Gondjout lors de cette réunion. Ainsi la restauration de la justice passe-t-elle aussi nécessairement par un égal accès de tous à la justice, indistinctement du statut social ou d'origine du justiciable, entendu que "toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial...", conformément à la législation en vigueur et au principe d'équité devant guider l'art de rendre justice. Comment donc réconcilier le justiciable gabonais et la justice autrement que par la restauration des valeurs cardinales du noble pouvoir judiciaire ? Et le chef de l'État, président du Conseil supérieur de la magistrature, l'a bien rappelé vendredi aux magistrats : "C'est à vous et à vous seul qu'il revient de redonner confiance aux Gabonais dans la justice de leur pays". Et ce "en fuyant les vices et autres comportements amoraux et immoraux qui ont fait tant de mal à notre cher pays", a ajouté Brice Clotaire Oligui Nguema.

Et pour rendre davantage



Marche pour une quête de justice à Libreville.

autonome le corps de la magistrature, le président de la Transition a mis un point d'honneur dans la promulgation expresse, la semaine écoulée, de la loi organique portant statut particulier

des magistrats, objet de la quasi-paralyse de l'appareil judiciaire et d'une grève des magistrats longue de presque 10 mois.

Il reste maintenant à espérer que cette promulgation dans

un contexte économique particulier pour l'intérêt du pays, puisse augurer des lendemains meilleurs pour la justice gabonaise, socle d'un État de droit appelé par tous.

Et vivement qu'un justiciable

ne se présente à un juge avec en tête cette maxime du fabuliste Jean de La Fontaine : "Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir !"

Il faut désengorger les prisons

Prissilia M.MOUIY
Libreville/Gabon

AU-DELÀ du statut des magistrats, de la corruption, de la politisation de la justice et bien d'autres problèmes qui gangrènent le secteur de la justice, il y a cette surpopulation carcérale sur laquelle devraient réellement se pencher les plus hautes autorités.

À première vue, on a l'impression que ce problème ne figure pas au nombre des priorités des autorités compétentes. Or, réformer le système judiciaire comme l'entendent les nouvelles autorités gabonaises revient également à optimiser les conditions carcérales des personnes en conflit avec la loi. Qu'on le veuille ou non, celles-ci ont elles aussi droit à une justice équitable garantie par de meilleures conditions de détention et le respect de leurs droits. Cependant, la surpopulation au sein des prisons vient violer leur intimité, leur droit



La question de la surpopulation dans nos prisons mérite d'être résolue.

à la dignité dans un pays où la justice se veut équitable.

Selon des chiffres du ministère de la Justice, en raison de la sous-capacité des prisons, sur 5 490 détenus répertoriés sur l'ensemble des maisons d'arrêt du pays, 3 995 sont des prévenus, c'est-à-dire des personnes en attente de jugement. Le cumul des affaires non traitées, les détentions provisoires (lesquelles peuvent durer jusqu'à trois

ans !), l'inefficacité de la justice contribuent malheureusement à renforcer cette situation qui coûte cher à l'État.

Il va falloir que les autorités de la Transition entreprennent des actions efficaces pour endiguer ce phénomène des prisons gabonaises. Ainsi, il faudra, comme l'a suggéré le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Paul Marie Gondjout, lors du Conseil supérieur de la magis-

trature (CSM) de vendredi dernier " multiplier le nombre de sessions criminelles annuelles et instituer la pratique des audiences foraines pour résoudre ce problème ".

En outre, il va falloir naturellement réfléchir à d'autres solutions innovantes et durables. Telle que relancer le projet de construction d'une nouvelle prison annoncé depuis plusieurs années.